

Editorial

Architectes et ingénieurs genevois: le sous-développement durable

A force d'entendre les politiques lier l'expression "développement durable" à toutes les sauces et plus généralement sans moyen pratique d'appréhender cette nouvelle "tarte à la crème", il peut s'avérer utile, en cette période de frénésie électorale, de fournir un contre-exemple particulièrement inepte: les concours d'honoraires.

Les pires, ceux qui ne posent qu'une seule question: combien? Pour faire quoi? Aucune importance dès lors que c'est inclus. Le "gagnant" est: "le mieux disant" comme l'on appelle pudiquement celui qui offre de travailler pour rien ou si peu. Formidable! C'est conforme à l'esprit compétitif et la loi du marché. Au nom de l'efficacité du Marché Intérieur, il convient de licencier les Helvètes et apparentés, pour "délocaliser" les prestations dans des contrées où le salaire horaire suisse s'approche du salaire mensuel local.

A titre de comparaison et dans le genre "jeu intellectuellement malhonnête" l'on mentionnera le poker menteur et le travail au noir.

Dans ces conditions, les principes du sous-développement durable s'appliquent impeccablement:

- pas d'études de variantes puisque pas d'argent pour les payer, donc des investissements élevés;
- pas d'optimisation des coûts de fonctionnement, car pas de temps pour l'effectuer, donc des charges financières et des impacts environnementaux élevés;
- pas de formation d'apprentis, ils coûtent trop cher, donc pas de relève, pas de développement social;
- pas de formation continue, le savoir acquis n'est pas vendable, donc pas de motivation.

Aucun projet "durable" ne sera construit grâce à l'attribution de mandats avec des honoraires au rabais. Le concept même de concours d'honoraires est implicitement contraire aux critères du développement durable.

Et pourtant! S'il y a une catégorie socio-professionnelle qui "crée du futur", c'est bien celle des architectes et ingénieurs. C'est sans doute ce qui motive (encore) celles et ceux de nos confrères qui se présentent aux élections cantonales. Ils ont toute notre estime pour leur dévouement à la chose publique, qui le leur rend bien mal et ils méritent notre soutien.

Erik Langlo
Président de la FAI

L'architecte cantonal, agent de la qualité et acteur réseau	p.2
AIMP. Vous avez dit concurrence?	p.3
Le point sur le "i" de IAUG	p.4
L'actualité des associations de la FAI	p.5-6

En bref...

Vive la transparence!

La transparence est un principe fondamental du droit des marchés publics. Il est la condition sine qua non pour éviter toute discrimination et tout obstacle à la libre concurrence. Raison pour laquelle la FAI y est tout particulièrement attachée.

Dans le cadre de la collaboration qui s'est instaurée entre le DAEL et la FAI, cette dernière a demandé à pouvoir obtenir le tableau complet des résultats, et ce à chaque stade de toute procédure lancée par ce département.

Le DAEL, et c'est une première en Suisse romande, a accédé à cette requête estimant que le principe de transparence avait tout à y gagner. Le Secrétariat de la FAI recevra donc les tableaux précités pour toutes les procédures lancées par le DAEL à partir du 1er septembre.

Dans une prochaine étape, la FAI approchera les autres autorités adjudicatrices afin qu'elles acceptent, à l'instar du DAEL, de participer au renforcement du principe de transparence.

L'architecte cantonal

Agent de la qualité et acteur réseau

Figure familière du paysage administratif et culturel de nombreux cantons, l'architecte cantonal est, à Genève, un sujet de controverse : la profession souhaite que le poste soit repourvu, une partie de la classe politique s'y refuse au nom du fonctionnement démocratique des institutions.



© P. Bellanova

Campus Forum 3 Novartis à Bâle.
Une réalisation récente de Diener & Diener en collaboration avec Gerold Wiederin.

Mais est-ce bien poser la question que d'opposer l'action de l'architecte cantonal au travail des commissions et des élus? Ne serait-il pas plus judicieux d'envisager les choses en terme de complémentarité et d'information réciproque?

Dans le contexte de la globalisation et de la mobilité des secteurs d'activité se pose, avec acuité, la question d'une construction économique, efficace au niveau fonctionnel, mais aussi pertinente sur le plan urbain et culturel. Produire un cadre bâti qui soit un support aux stratégies de marketing urbain est une des clés du développement de la cité.

L'architecte cantonal peut intervenir ici comme agent de la qualité: en développant une vision raisonnée, il permet de dépasser l'approche normative et réglementaire, ou encore les rigidités bureaucratiques de certaines administrations publiques; en favorisant les concours, il renforce l'émulation au sein de la profession.

Reste qu'il faut se départir d'une vision passéiste de la fonction. Ce n'est pas d'un artiste isolé, fut-il génial, dont l'Etat a besoin, ni d'un correcteur ou censeur de projets. Pas question non plus de remettre les pleins pouvoirs à un spécialiste de l'architecture, d'imposer un contrôle technocratique sur la ville par une seule profession, représentée de surcroît par une seule personne.

La formation d'une agglomération lémanique, l'inscription du développement durable en tant que principe d'action, la transformation des processus d'urbanisation ont, en effet, complexifié l'acte d'aménagement.

Dans ce contexte d'action intégrant dimensions transfrontalière, culturelles, environnementales, sociales et économiques, le défi à relever est celui de la coopération. En amont du projet, il s'agit de construire la problématique avec les principaux détenteurs d'enjeux de part et d'autre des frontières: avec les intervenants publics et para-publics issus de différents services et départements, avec les décideurs privés, enfin, avec des acteurs aux contours plus incertains comme les associations de quartiers et autres groupements d'intérêts.

L'architecte cantonal est donc aussi, et peut-être surtout, un manager politique de projet et un expert du pilotage capable de fédérer les forces en présence. Un spécialiste de la communication; un acteur-réseau.

*Paul Marti
Fondation Braillard Architectes*

La Fondation Braillard Architectes met à disposition une étude sur le poste d'architecte cantonal sur son site web : <http://www.braillard.ch>

L'accord GATT/OMC du 15 avril 1994 a établi de nouvelles règles pour l'attribution des mandats publics liés à la construction. La loi sur l'Accord intercantonal sur les marchés publics (L 6 05) et le règlement sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services (L 6 05.03) définissent désormais les modalités applicables par les cantons, les communes et les Maîtres d'ouvrages publics.

AIMP

Vous avez dit concurrence?

Les accords visent, en principe, une saine et loyale concurrence pour dépenser judicieusement les deniers publics. En principe, car depuis l'entrée en application de ces nouvelles règles, les dérives ont été nombreuses et les cas de dépenses judiciaires pas si nombreux que ça.

La profession, jusqu'alors accoutumée à la pratique des mandats de gré à gré et aux concours d'architecture et d'ingénierie, s'est soudainement retrouvée face à de nouvelles pratiques et à une concurrence effrénée. Non pas sur les idées, bien évidemment, mais sur le montant des honoraires ou le tarif horaire moyen de ses prestations.

Après 10 ans de pratiques d'appels d'offres selon les nouvelles règles, il serait intéressant de faire un bilan des économies réellement obtenues par les collectivités publiques. Il n'est pas certain que l'on puisse parler d'économies! Les procédures représentent un coût très important aussi bien pour l'organisateur que pour les concurrents.

La dérive principale est celle qui consiste à croire qu'en réalisant des économies sur les honoraires des mandataires il est possible de réaliser également des économies sur la globalité de l'opération. Est-ce si difficile de comprendre qu'à montant égal d'honoraires, deux mandataires peuvent réaliser des objets comportant un coût global totalement différent? Est-ce si difficile de comprendre qu'un mandataire mal payé n'a d'autres choix que de ne pas réaliser ou mal réaliser ses prestations? Et pourtant tout notre système économique fonctionne ainsi!

Faisant fi de toute considération propre à la notion de développement durable, pourtant tant invoquée ces dernières années, de nombreuses entités adjudicatrices se préoccupent uniquement de réaliser des économies à très court terme. A long terme, les nouveaux ouvrages coûtent encore plus à la collectivité. De nombreux instituts d'assurances ont

récemment signalé une forte augmentation des sinistres dans le domaine des prestations des mandataires. Faut-il s'en étonner quand on connaît le tarif horaire moyen proposé par certains bureaux? La concurrence est certainement saine et nécessaire. Mais encore faut-il qu'elle ait lieu sur des thèmes qui sont réellement nécessaires à la société. L'aspect culturel a été complètement omis dans ces procédures. Les concours d'ingénieurs, par exemple, sont extrêmement rares.

Fort heureusement, le concours d'architecture, ancré dans une tradition centenaire, a encore de beaux jours devant lui. Cet instrument est le seul à garantir un véritable débat culturel qui ne doit et ne peut pas être l'apanage des professionnels de la construction, mais un véritable devoir des collectivités publiques.

*Carmelo Stendardo
Président de la CCAO,
Commission "Concours et appels d'offres"*

Honoraires

En dessous de Fr. 100'000.– HT d'honoraires, l'adjudicateur public est libre d'attribuer un mandat de gré à gré.

Jusqu'à un montant de Fr. 380'000.– HT d'honoraires, il doit inviter au minimum trois bureaux d'architectes ou d'ingénieurs avant de choisir l'un d'entre eux sur la base de critères clairs et transparents. Au-delà de cette somme, le maître d'ouvrage doit lancer un appel d'offre public ou un concours (art.7 de la L6 05).

En bref...

Commissions consultatives

Un groupe de travail a été constitué afin de rédiger un cahier des charges à l'attention des représentants de notre association au sein des commissions consultatives. Les conditions édictées visent à assurer un échange régulier entre les représentants et le comité et à permettre le débat sur des questions d'importance engageant l'ensemble de la profession. Ce document fait partie intégrante de l'appel à candidature.

La procédure de nomination reste inchangée à savoir que les membres des membres élisent les représentants. Cependant, le nombre de candidats présentés est établi en fonction du nombre de places attribuées par commission.

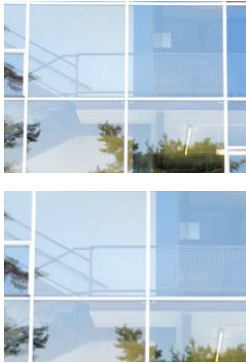
Enfin, des démarches seront entreprises auprès des autorités compétentes afin d'obtenir une plus grande représentativité au sein de certaines commissions.



Le rectorat avance dans son projet de "faculté du développement durable" qui vise la disparition des filières de formation de l'IAUG et l'absorption de ses budgets. Il s'agirait d'un gâchis irrémédiable et une perte au titre de la richesse et de la diversité culturelle romande, alors même que notre région cherche à affirmer son excellence en la matière. Le projet du rectorat ne peut prétendre à former les professionnels et les responsables de l'urbanisme et de l'architecture dont notre société a besoin.

Le point sur le "i" de IAUG

Faculté "du développement durable" = sabordage de l'Institut d'architecture



La FAI admet la mise en place d'une structure capable de générer des **synergies interdisciplinaires** avec les sciences de l'environnement, mais défend les enjeux de la discipline, la cohérence et la richesse des formations universitaires dans les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à Genève.

Mais le rectorat ne vise pas de formation de professions. L'offre de formation selon son projet resterait:

- **irréaliste**: pas de reconnaissance dans les structures professionnelles ni le REG;
- **sans rapport avec les besoins de nos professions**: des gestionnaires de l'environnement sans culture urbaine?
- **contraire à la cohérence** dans la nécessaire ouverture de nos disciplines aux questions et enjeux de notre environnement.

La FAI s'oppose clairement au processus de déstabilisation actuel par le rectorat dans le fonctionnement de l'IAUG et ses programmes d'études.

La FAI demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur la mission du futur institut.

La FAI demande au Conseil d'état de prendre en

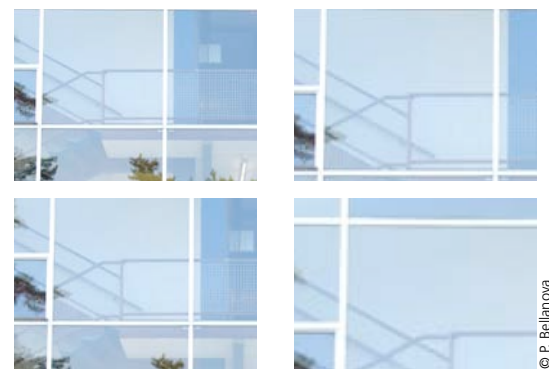
compte les enjeux de la formation de nos professions dans une société en mutation.

Nul doute que le dernier acte sera joué par nos députés quand il faudra se prononcer simultanément sur la disparition de l'IAUG et la création du très politiquement correct "Institut de l'Environnement et du Développement Durable". Mais pour quels professionnels? Une pépinière pour une nouvelle génération de gestionnaires du territoire sans culture de l'action?

La FAI espère être entendue par nos députés dans un dialogue constructif, pour une formation cohérente.

Olivier Archambault

Président du groupe de travail "Ecole et formation"



© P. Beilanova

Comité de la FAI _ Langlo Erik (AGI, Président), Aeby Patrick (FAS), Archambault Olivier (FAS), Buffet Jean-Claude (AGG) Deriaz Christophe (AGI), Freiburghaus Patrick (AGA), Hopf Albéric (SIA), Kohler Gérard-André (AGG), Morel Christian (AGI), Rosse Philippe (AGA), Starrenberger Daniel (SIA), Zanini Luciano (SIA), Sandoz Olivier (Secrétaire permanent).

Groupes de travail _ Concours et appels d'offres, Législation et aménagement du territoire, Partenaires professionnels, Ecole et formation, Promotion et communication.

fai

fédération
des associations
d'architectes
et d'ingénieurs
de Genève

Ce bulletin est édité par le groupe de travail "Promotion et communication"

FAI _ 98 rue de St-Jean _ CP 5278 _ CH-1211 Genève 11
Téléphone: 022 715 34 02 _ www.fai-geneve.com

P.P.
1200 Genève 11

L'actualité des associations de la FAI

Associations constitutives et membres de la FAI

AGA

Association genevoise des architectes

AGG

Association genevoise des géomètres

AGI

Association genevoise des ingénieurs

FAS

Fédération des architectes suisses, section genève

SIA

Société suisse des ingénieurs et architectes, section genève

AGA

Marchés publics : Partenariat professionnel

La multiplication des procédures par les adjudicataires publics sera encore augmentée par l'abaissement des seuils et, dans le cadre de la FAI, l'AGA s'inquiète du manque de rigueur et surtout du peu de place que les appels d'offres laissent à l'appréciation des qualités des prestations à effectuer aux dépens du coût, qui reste le critère le plus important et déterminant le choix du jury.

La loi sur les marchés publics considère les prestations de service au même niveau que les fournitures, ce qui n'est pas acceptable, tant pour le respect des mandataires professionnels dont le rôle culturel, social et technique doit être reconnu, que pour la qualité du projet à réaliser et dont la collectivité va hériter.

La richesse et la valeur de notre environnement construit sont placées sous la responsabilité collective, entre autres, des Maîtres de l'Ouvrage et de leurs mandataires. Les collectivités publiques doivent prendre conscience que les critères de choix d'un mandataire et les moyens qui lui sont mis à disposition conditionnent directement la qualité du projet, sa conception, sa durabilité et sa valeur économique et culturelle.

La FAI et le DAEL ont réussi à mettre en place un groupe de consultations, membres des associations de mandataires et responsables des services, pour définir une ligne de conduite dans l'organisation des procédures, en mettant la priorité sur la qualité des projets et des prestations.

L'énoncé d'un certain nombre de principes reconnus définirait une sorte de charte que d'autres Maîtres de l'ouvrage pourraient adopter.

Afin de promouvoir cette "charte", il faut assurer la cohésion et la compréhension entre partenaires. Nous souhaitons être présents dès l'origine des procédures afin de conseiller les Maîtres de l'Ouvrage, souvent embarrassés par des considérations administratives et réglementaires qui laissent peu de place à la réflexion conceptuelle indispensable.

C'est à ce titre que l'AGA s'engage à encourager la formation d'un grand nombre de ses membres pour proposer aux collectivités publiques des

experts au sens large, capables de conseiller les Maîtres de l'Ouvrage, dès l'énoncé des besoins, sur le type de procédure à suivre, le programme, les critères de jugement et la constitution du jury.

Philippe Rossé
Président AGA

AGG

Un service de qualité

Actuellement l'AGG regroupe 15 ingénieurs géomètres officiels représentant 10 bureaux indépendants.

Par son action, elle défend l'image de marque, la reconnaissance et la visibilité de ses membres.

Elle organise à leur attention, divers cours et séminaires dans le but de leur garantir une formation continue de qualité. Le thème prévu dès cet automne 2005 traitera du droit foncier.

L'AGG collabore également avec d'autres associations professionnelles poursuivant des objectifs similaires.

Gérard-André Kohler
Président AGG

AGI

L'AGI (Association Genevoise des Ingénieurs), regroupe les bureaux d'ingénieur lié à l'acte de construire. Elle a été fondée voici plus de 30 ans par des membres du génie civil de la SIA, dans le but de créer une association d'ingénieur, connue de nos clients, garantie de qualité, de compétence et d'éthique et intégrant les spécificités de notre profession et les particularités genevoises. Les défis actuels soit essentiellement, le développement de l'environnement naturel et construit de Genève, la formation professionnelle, les difficultés liées aux marchés publics et les conditions cadre de travail, ont conduit l'AGI à devenir membre de la FAI, nos actions étant en effet de plus en plus proches de celles des autres associations membres de la FAI.

Christophe Dériaz
Président AGI

Le nouveau logo et la nouvelle couleur de notre association:

agi association
genevoise
des ingénieurs



Le secteur de 250 hectares choisi pour le concours d'architecture et d'urbanisme international organisé par la FAS.

– définir des stratégies d'action opératoires et penser la cohabitation des différentes activités, infrastructures et équipements en présence et à venir.

Le résultat de la consultation fera l'objet d'une exposition itinérante et d'une publication qui présenteront les meilleures propositions et des réflexions critiques sur les options de développement qu'elles suggèrent. Elle servira de support à l'organisation de tables rondes qui réuniront tous les acteurs du développement de la cité genevoise dans un débat ouvert et prospectif.

FAS

La section genevoise de la FAS s'engage dans un projet culturel ambitieux. Elle organise un concours d'architecture et d'urbanisme international portant sur un secteur de 250 hectares aux portes du centre historique de Genève.

Depuis plusieurs décennies à Genève, l'urbanisme représente un enjeu politique majeur auquel les architectes ne participent qu'avec discrétion et la cité ne parvient pas à trouver des réponses satisfaisantes aux problèmes croissants qui se posent à elle.

L'agglomération genevoise souffre d'une grave et durable pénurie de logements. Les autorités ne parviennent pas à prendre la mesure des défis liés à l'expansion de la population genevoise résultant de son attractivité économique.

Soucieuse de contribuer à une réflexion critique sur l'avenir de la ville, la section genevoise de la FAS, a choisi la voie d'un engagement frontal dans le débat, en désignant le secteur du territoire de la ville le plus prometteur et en suscitant les propositions des architectes du monde entier par le biais d'une consultation organisée selon le règlement SIA 142.

Les enjeux sont les suivants :

- concevoir pour ce territoire une urbanité contemporaine, un cadre de vie et de travail pour environ 50'000 nouveaux habitants ;
- proposer des espaces publics adaptés au mode de vie contemporain ;

*Patrick Aeby
Président de la FAS*

Vernissage de l'exposition des projets du concours le 19 octobre 2005.
www.fas-geneve2020.ch

SIA

Le bulletin de l'Interassar a vécu.
Bienvenue et longue vie à Interface !

Le lancement d'un bulletin papier, complétant nos sites internet, est un événement que nous saluons particulièrement. Il approfondira l'information des membres des membres sur la place de la FAI, son fonctionnement et ses enjeux.

Membre de la FAI, la SIA genevoise compte environ 700 adhérents, elle est représentative des architectes et des ingénieurs de formation universitaire ou équivalente exerçant dans le Canton, leur qualité de membre implique un haut niveau déontologique et professionnel. Nos objectifs, concevoir et réaliser de façon fonctionnelle, fiable et économique, dans le respect des valeurs éthiques, esthétiques et culturelles, au service des intérêts du maître de l'ouvrage.

L'actualité c'est la mise en place du groupe professionnel génie civil, c'est le travail du groupe professionnel architecture qui participe à la création d'une maison de l'architecture et c'est encore notre présence à la FAI ainsi que dans les diverses commissions de travail pour la poursuite de nos objectifs.

*Luciano Zanini
Président SIA, section Genève*